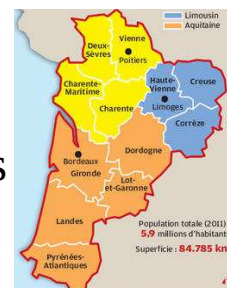




Union Nationale des Syndicats Autonomes

GAMELLES ET BIDONS

Interrégion des Douanes
Nouvelle Aquitaine
Février 2017



JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 23 MARS À CLERMONT-FERRAND

Face à l'urgence de la situation sociale en douane, au démantèlement des missions de service public, aux situations personnelles extrêmes auxquelles sont confrontés nos collègues, l'intersyndicale a décidé qu'il fallait réagir à nouveau de façon forte. C'est pourquoi l'intersyndicale invite :

- à refuser de débattre en première convocation en CTSD d'une décision de fermeture de service qui n'aurait pas été présentée préalablement en CTR.
- à occuper le terrain, de façon visible et ferme, pour exprimer le plus directement possible notre refus de la désertification douanière sur le territoire national.



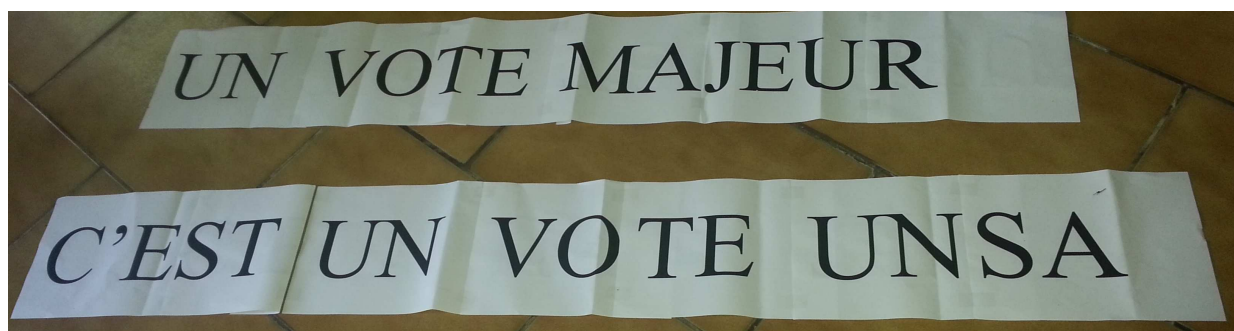
Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à organiser une journée nationale d'action.

Le 23 mars 2017 à Clermont-Ferrand, siège de la DR d'Auvergne, dont les services sont complètement démantelés, symbole de ce PSD fragmenté dévastateur pour les missions de service public et les conditions de vie des douaniers partout en France.

L'Unsa de la Nouvelle Aquitaine prendra une part active au déplacement à Clermont-Ferrand, en organisant un covoiturage.

Les inscriptions pour ceux de nos collègues qui souhaitent être présent à Clermont-Ferrand sont à faire à l'adresse courriel suivante : unsadouanes.bordeauxdr@gmail.com

Donnez un élan à l'action, exprimez-vous massivement à l'élection professionnelle du 16 mars !



LA DG DÉVOILE ENFIN LES PAE ET ER 2017 PAR DR !

	DI/DR	PAE 2017			Effectifs de référence 2017		
		AG/CO	SU	Total	AG/CO	SU	Total
Nouvelle Aquitaine	Services de la DI	164	12	176	164	12	176
	Bordeaux DR	154	105	259	154	108	262
	Bayonne	66	186	252	66	186	252
	Poitiers	178	93	271	178	93	271
		562	396	958	562	399	961

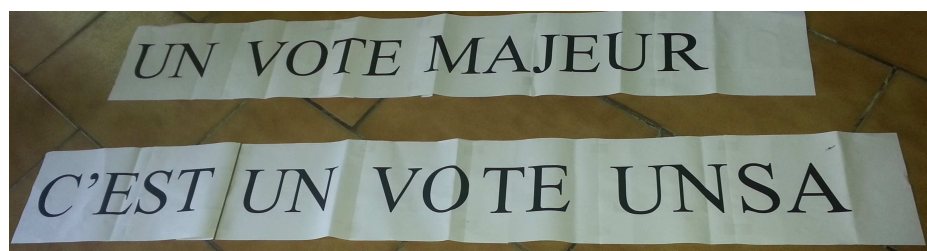
Rappel pour les services de l'ex-DI de bordeaux :

Effectifs de référence 2016			
	AG/CO	SU	Total
Services de la DI	137	12	149
Bordeaux DR	172	105	277
Bayonne	73	186	259

Concernant les perspectives d'évolution du réseau AGCO, notre DI serait ainsi impactée :

- examen de la fermeture du bureau d'Arcachon
- examen de la fermeture de la recette régionale de Poitiers
- examen de la fermeture de la recette locale de Matha
- examen de la fermeture de la recette locale de Rouillac
- examen de la fermeture du centre de viticulture d'Angoulême

Le 16 mars, donnez une suite à l'information,



UNE FEMME DANS L'HISTOIRE

Une Femme vient de quitter la tête de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ; Mme Hélène Crocquevieille est remplacée à ce poste par Mr Rodolphe Gintz.

Elle y était entrée par la grande porte pour être la première femme, depuis la création de la Ferme Générale, à occuper le poste à très haute responsabilité de Directrice générale. Désormais, elle entre dans l'Histoire ; son portrait prendra place au hall d'accueil de la DG, après ceux d'une longue série de chefs masculins initiée par Collin de Sussy. Il y avait eu Collin de Sussy, il y aura Hélène Crocquevieille, n'en déplaise aux autres DG pris en sandwich par ces deux-là !

Beaucoup controversée durant son mandat de 4 ans, nous espérons qu'elle part en percevant toute la légitimité de cette administration riche, tant de son histoire que de son rôle structurant pour la France.

L'Unsa s'est toujours opposé à elle lorsqu'il s'est agi de contrecarrer ses plans de démantèlement des services douaniers. Nous savons que la bataille doit se poursuivre, car nous voulons que dans le futur de nombreuses autres femmes et hommes puissent dérouler de belles carrières en douane.



Hélène CROCQUEVIEILLE



M. Rodolphe GINTZ

BON A SAVOIR

Les caractéristiques d'une sanction disciplinaire déguisée

Une décision présente le caractère d'une sanction disciplinaire déguisée lorsque, tout à la fois, il en résulte une dégradation de la situation professionnelle de l'agent concerné et que la nature des faits l'ayant justifiée et l'intention poursuivie par l'administration révèlent une volonté de sanctionner cet agent.

Références : [CAA Bordeaux 15 novembre 2016 req. n° 14BX01858](#)

Le 2^e dégel indiciaire entre en vigueur

La revalorisation indiciaire franchit sa dernière étape ce mois-ci avec une seconde hausse de 0,6%.

Chiffres-clés de l'évolution du point d'indice FP

- 1er février 2017 : 4,6860 € brut
- 1er juillet 2016 : 4,6581 € brut
- 2011/2015 : gel du point d'indice
- 1er juillet 2010 : 4,63 € brut ;
- 1er octobre 2009 : 4,60 € brut ;
- 1er juillet 2009 : 4,59 € brut ;
- 1er mars 2009 : 4,58 € ;
- 1er Octobre 2008 : 4,57 € ;
- 1er mars 2008 : 4,55 € ;
- 1er février 2007 : 4,53 € ;
- 1er novembre 2006 : 4,49 €

Ce mercredi 1er février 2017 entre en vigueur la seconde étape de la « mesure de justice » voulue par le ministère de la Fonction publique : la revalorisation du point d'indice de 0,6%. Une première hausse de même valeur a eu lieu le 1er juillet dernier afin que la progression du point d'indice soit au final de 1,2%. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré passe ainsi à 5 623,23 euros.

Ce que prévoit le décret de revalorisation indiciaire des catégories A

Le décret revalorisant la grille indiciaire pour les corps de catégorie A et de l'encadrement supérieur a été présenté mercredi 25 janvier en Conseil des ministres. Il en découle directement de l'application de l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Le décret modifie :

le barème A de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés, annexé au décret du 23 décembre 1982, afin de porter l'indice brut maximal de 1015 (correspondant à l'indice majoré 821) à l'indice 1022 (correspondant à l'indice 826) à compter du 1^{er} janvier 2017, puis à l'indice 1027 (correspondant à l'indice majoré 830) à compter du 1^{er} janvier 2018. *La revalorisation indiciaire (+9 points d'indice majorés) intervient rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.*

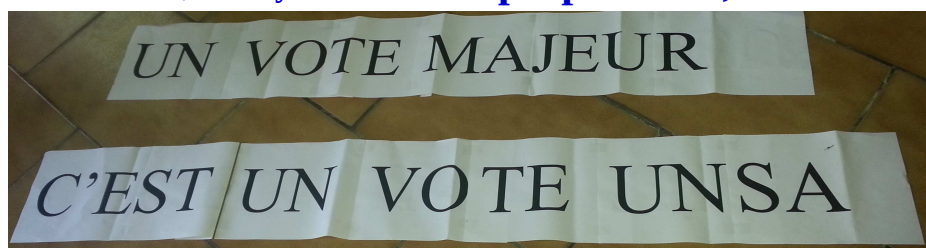
Transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement

Pour les futurs retraités, le gain pour une pension complète sera de :

- 14 € mensuels en catégorie C
- 21 € en catégorie B
- 31 € en catégorie A

Les écarts de cotisations sociales entre le traitement et le régime indemnitaire seront compensés et le montant de la rémunération nette des fonctionnaires garanti.

Le 16 mars, validez les accords, et le syndicalisme de propositions,



DONNEZ DE NOUVELLES COULEURS A LA D.I. DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Le 16 mars nous voterons à nouveau pour former la nouvelle composition du CTSD de la DI de la nouvelle aquitaine. Si vous souhaitez donner de nouvelles couleurs à votre DI, si vous voulez être représenté par un

syndicalisme, d'actions, d'informations et de propositions,

alors votez la liste représentant le syndicat **Unsa Douanes.**

Elle est composée d'agents en poste sur les 3 directions plus le CSRH.

Scrutin du 16 mars 2017

LISTE PRESENTEE PAR

**Union Nationale des Syndicats Autonomes
Fédération UNSA Finances et industries
UNSA DOUANES**



1 - VASSEUR Jean-Noël, C1, bureau de Bordeaux-Bassens

2 - MELLIER Denis, AC1, Poitiers BSI

3 - LAHOUE Stéphanie, C2, Pau BSI

4 - DETRIEUX Serge, CP, Bordeaux SRE

5 - DUBREUIL Laurence, CP, La Rochelle Pallice bureau

6 - BENEDETTI Annie, C2, Langon viti

7 - BOUISSOU Cédric, CP, BSI Limoges

8 - NAEGELLEN Grégory, C2, Bordeaux BSE

9 - CAZENEUVE Jean-Jacques, CP, bureau d'Agen

10 - NAZABAL Pierre, AC1, Hendaye BSI

11 - FOURVEL Véronique, C2, Limoges BSI

12 - DUTHU Romain, C1, CSRH

13 - CHIARAVANO Sylvie, ACP1, Bordeaux BSE

14 - QUERILLACQ Jean-Marc, CP, bureau de Bordeaux-Bassens

15 - LEROY Cyril, CP, BSI Limoges

16 - DUFAU Jean-Christophe, IR3, Hendaye BSI

POUR ADHERER A L'UNSA,

VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC LES COLLEGUES SUIVANTS :

DI de Bordeaux : serge DETRIEUX

DR de Bordeaux : Jean-Marc QUERILLACQ

DR de Bayonne : Stéphanie LAHOUE

DR de Poitiers : Denis MELLIER

Cotisations :

AC2 64 € AC1 69 € ACP2 84 € ACP1 89 €

C2 89 € C1 95 € CP 101 €

Inspecteur 117 €

IR3 127 €

IR2 132 €

IR1 137 €

IP2/IP1 144 €

DSD2/DSD1 154 €

DF/DI 175 €

Administrateur civil 218 €

Retraité

Cat C 33 €

Cat B 40€

Cat A 46 €